

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2014 portant nomination des
Président(e) et Vice-président(e)s du Conseil
d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance**

A.Gt 18-11-2015

M.B. 17-12-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé "O.N.E.", l'article 7, modifié par le décret du 26 mars 2009, l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2014 portant nomination des Président(e) et Vice-président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 octobre 2015 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2014 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Attendu qu'il appartient au Gouvernement de la Communauté française de nommer, parmi les Administratrices et les Administrateurs de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les Président(e) et Vice-Président(e)s appartenant à des groupes politiques démocratiques différents;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2014 portant nomination des Président(e) et Vice-président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les mots «Sylvie Roberti» sont remplacés par les mots «Elisabeth Degryse».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 novembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET